



Autorisation pour prise de photo

Service de garde (école de la Mosaïque)

Année scolaire : 2013-2014

Le parent n'est pas tenu de consentir à la prise de photo de son enfant. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation, aucune photo de l'enfant ou photo où l'enfant figure (même s'il n'est pas le sujet principal) ne pourra être prise.

J'autorise le personnel du service de garde à prendre des photos de mon enfant, _____, dans le but de me les remettre, d'en faire des bricolages, de les utiliser à des fins éducatives ou encore, de les afficher à l'intérieur du service de garde à titre d'identification ou de décoration.

La responsable du service de garde s'engage à ne publier aucune photo de mon enfant à l'extérieur du service de garde (ex : médias sociaux, publicité ...) sans mon consentement écrit.

Validité de cette autorisation : durée du contrat du service de garde.

Signature du parent : _____

Date : _____

Natacha Michaud, responsable du service de garde.